

DOCUMENT D'INFORMATION PRATIQUE - ÉDITION 2027

Challenge Aramis — Épée U15 / M15



La présente notice précise les informations propres à l'édition 2027 du Challenge Aramis.

*Elle complète le **Règlement sportif du Challenge Aramis**, qui constitue le document de référence pour la formule sportive, les conditions de participation, la composition des équipes, l'arbitrage, le Tournoi Porthos, la sécurité, le comportement sportif, les réclamations et les décisions du Directoire technique.*

1. Dates et lieu

Compétition : samedi 22 et dimanche 23 mai 2027

Lieu : Halle des Sports Vivier Merle

Adresse : 91 boulevard Marius Vivier-Merle — 69003 Lyon

La compétition se déroule sur deux jours.

2. Programme prévisionnel

Les horaires ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

Ils pourront être ajustés par l'organisation en fonction du nombre d'équipes engagées et du bon déroulement sportif de l'événement.

Samedi 22 mai 2027

Horaire

Programme

À partir de 12h00 Pointage des équipes

13h30 Début du tour de poules par équipes

17h00 Début du Tournoi Porthos

18h00 Finales du Tournoi Porthos

À suivre Temps convivial / cocktail

Dimanche 23 mai 2027

Horaire

Programme

08h30 Début des tableaux par équipes

16h00 Finales prévisionnelles

17h00 Remise des récompenses

3. Épreuve concernée

Arme : **Épée**

Catégorie : **U15 / M15**

Épreuves :

- compétition par équipes filles ;
- compétition par équipes garçons ;
- Tournoi Porthos individuel mixte, en une touche.

Les années de naissance concernées sont celles définies par la réglementation fédérale applicable à la saison sportive 2026-2027.

4. Capacité sportive

La capacité maximale est fixée à :

Catégorie	Nombre maximal d'équipes
Équipes féminines	24
Équipes masculines	24

Afin de préserver la cohérence sportive des poules et des tableaux, les inscriptions pourront être validées par paliers :

16 équipes → 20 équipes → 24 équipes

Au-delà du palier ouvert ou de la jauge disponible, les équipes seront placées sur liste d'attente.

5. Inscriptions

La pré-inscription est obligatoire via le site officiel :

www.challenge-aramis.com

Aucune inscription ne sera acceptée sur place.

L'inscription d'une équipe devient définitive après :

1. **transmission du formulaire de pré-inscription ;**
2. **règlement des droits d'engagement ;**
3. **validation par l'organisation ;**

Pour les équipes françaises, la composition des équipes devra être déposée via l'extranet fédéral avant le mercredi précédant la compétition, délai communiqué par l'organisation.

Les équipes étrangères devront transmettre les informations nécessaires à leur identification sportive : nom de la structure, pays, noms des tireurs, catégorie, responsable de délégation et coordonnées.

6. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à : **75 € par équipe**

Une remise de **20 %** est accordée pour toute inscription complète effectuée avant le :

15 mars 2027

Situation	Montant
Inscription complète avant le 15 mars 2027	60 € par équipe
Inscription à partir du 15 mars 2027	75 € par équipe

Le paiement s'effectue selon les modalités indiquées par l'organisation (*via Helloasso*).

7. Forfait et remboursement

En cas de forfait d'une équipe après validation de son inscription, une somme forfaitaire de **25€** restera acquise à l'organisation afin de couvrir les frais administratifs, sportifs et organisationnels déjà engagés.

Montant réglé	Somme conservée par l'organisation	Remboursement possible
75 €	25 €	50 €
60 €	25 €	35 €

Si une équipe placée sur liste d'attente n'est finalement pas retenue par l'organisation, les droits d'engagement éventuellement versés seront **intégralement remboursés**.

L'organisation se réserve la possibilité de procéder à un remboursement intégral dans des circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

8. Arbitrage

Chaque structure engagée doit renseigner un arbitre dès l'inscription de sa première équipe.

Nombre d'équipes engagées par une même structure	Arbitres demandés
1 ou 2 équipes	1 arbitre
3 équipes ou plus	2 arbitres

L'organisation pourra lever tout ou partie de cette obligation si le nombre d'arbitres disponibles est suffisant.

En cas d'impossibilité justifiée et signalée suffisamment tôt, l'organisation s'efforcera de rechercher une solution de remplacement.

Dans ce cas, une participation forfaitaire de **120 €** sera demandée afin de couvrir l'indemnisation et l'accueil de l'arbitre mobilisé.

Toute absence d'arbitre non signalée pourra être prise en compte par l'organisation dans l'examen des engagements ultérieurs de la structure.

9. Tournoi Porthos — tireurs extérieurs

Tous les tireurs et tireuses engagés dans la compétition par équipes sont automatiquement inscrits au Tournoi Porthos, sans droit d'engagement supplémentaire.

Le Tournoi Porthos peut également être ouvert, dans la limite des places disponibles, à des tireurs ou tireuses de l'arme et de la catégorie concernées ne participant pas à la compétition par équipes.

Pour les tireurs extérieurs à la compétition par équipes, le droit d'engagement est fixé à :
5 € par tireur ou tireuse

Les inscriptions extérieures au Tournoi Porthos seront closes **deux heures avant le début prévisionnel du tournoi**.

10. Documents et informations à prévoir

Chaque responsable d'équipe doit s'assurer de disposer :

- des licences valides des tireurs ;
- des informations de composition d'équipe ;
- des coordonnées du responsable présent sur place ;
- des informations relatives à l'arbitre déclaré ;
- des éventuels documents médicaux ou autorisations nécessaires ;
- de tout justificatif utile pour les tireurs étrangers ou délégations extérieures.

Toute situation médicale particulière, demande d'aménagement ou besoin d'accueil spécifique doit être signalé à l'organisation en amont de la compétition.

11. Restauration et temps convivial

Une buvette / restauration sera proposée sur place pendant toute la durée de la compétition.

Un buffet convivial sera organisé le samedi en fin de journée, à l'issue du Tournoi Porthos.

Les modalités précises seront communiquées aux équipes inscrites avant l'événement.

12. Règlement sportif de référence

La participation au Challenge Aramis implique l'acceptation :

- du Règlement sportif du Challenge Aramis ;
- de la présente notice pratique ;
- des décisions du Directoire technique ;
- des règles de sécurité et de comportement applicables sur le lieu de compétition.

Le règlement sportif doit être consulté pour toute information relative :

- à la formule sportive ;
- à la composition des équipes ;
- à la jauge et aux listes d'attente ;
- aux critères de priorité ;
- à la mixité ;
- au Tournoi Porthos ;
- aux réclamations ;
- à la sécurité ;
- au comportement sportif ;
- au droit à l'image ;
- aux cas non prévus.

13. Contacts

Organisation locale

Comité Escrime Rhône Métropole de Lyon

1 rue Louis Chapuy — 69008 Lyon

+33 (0)4 78 75 36 37

cdescriemetropole69@gmail.com

Site officiel

www.challenge-aramis.com

Synthèse express

Élément	Information 2027
Événement	Challenge Aramis 2027
Arme	Épée
Catégorie	U15 / M15
Lieu	Halle des Sports Vivier Merle — Lyon
Dates	Samedi 22 et dimanche 23 mai 2027
Installation	Vendredi 21 mai 2027
Format	Équipes + Tournoi Porthos
Jauge maximale	24 équipes féminines + 24 équipes masculines
Droits d'engagement	75 € par équipe
Remise anticipée	60 € avant le 15 mars 2027
Forfait après validation	25 € conservés par l'organisation
Liste d'attente non retenue	Remboursement intégral
Arbitrage	1 arbitre dès la première équipe ; 2 arbitres à partir de 3 équipes
Arbitre fourni par l'organisation	Participation forfaitaire de 120 €
Tournoi Porthos extérieur	5 € par tireur ou tireuse
Inscription sur place	Non autorisée